

## / Permanences sociales

CIDFF, Protection maternelle infantile (PMI), Assistantes sociales, etc. retrouvez les permanences sociales proposées au CCAS.

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) +

### Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Le CIDFF vous propose des entretiens individuels et gratuits d'information et d'orientation\* dans les domaines suivants : droits de la famille (divorce, séparation, mariage, garde des enfants, etc.), droit du travail, législation sociale, aide aux femmes victimes de violences. Les permanences ont lieu deux **mardis par mois**, de **14h à 17h**, à la Maison des solidarités.



Prise de rendez-vous et renseignements auprès du CIDFF au 02.98.44.97.47

Protection maternelle infantile (PMI) +

### Protection maternelle infantile (PMI)

La puéricultrice reçoit sur rendez-vous à la Maison des solidarités.  
Le médecin PMI tient une consultation le **1<sup>er</sup> mardi du mois, sur rendez-vous**.



Renseignement et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99 ou au 02.29.61.29.29

Assistantes sociales +

### Assistantes sociales

Les assistantes sociales du centre départemental d'action sociale (CDAS) interviennent à Guipavas lors de permanences hebdomadaires les **lundis de 14h à 17h** et les **mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h**.



Renseignement et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99

Permanences de l'élue aux affaires sociales +

### Permanences de l'élue aux affaires sociales

Mme Monique Bronec adjointe aux solidarités, aux affaires sociales et handicap assure une permanence **sur rendez vous** à la Maison des solidarités de Guipavas.



Les rendez-vous doivent être pris auprès du CCAS au 02.98.42.71.38

## Permanence La plume numérique



**PERMANENCE  
LA PLUME NUMÉRIQUE**

GRATUIT - CONFIDENTIEL - SANS RENDEZ-VOUS



Permanence  
de 9h30 à 11h30  
tous les jeudis  
à la MDS

Des bénévoles retraités  
vous accompagnent pour vous aider  
dans la rédaction et la compréhension  
de vos courriers personnels et  
dans vos démarches papier ou numérique  
(formulaire administratifs, impôts, etc.)

Les permanences sont proposées par  
le centre communal d'action sociale (CCAS) de Guipavas  
en partenariat avec l'association AGIRabcd

**INFORMATIONS**  
AU 02.98.42.71.38  
MAISON DES SOLIDARITÉS (MDS)  
11 RUE AMIRAL-TROUDE  
CCAS@MAIRIE-GUIPAVAS.FR



## Permanence La plume numérique

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Guipavas en partenariat avec l'association AGIRabcd\* met en place une permanence d'aide à l'écriture et aux formalités administratives, **chaque jeudi, de 9h30 à 11h30**. Les adhérents de l'association apportent bénévolement leur savoir-faire et leurs compétences pour comprendre un courrier, rédiger une réponse, formuler une réclamation, remplir un imprimé, etc. Ils accompagnent les personnes pour compléter et traiter des demandes en ligne pour tout type d'organisme (Trésor public, CAF, sécurité sociale, Pôle emploi, bailleur social, etc.). L'aide aux démarches administratives ainsi que l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques sont totalement gratuites pour les bénéficiaires.

*\*L'association générale des intervenants retraités - action de bénévoles pour la coopération et le développement (AGIRabcd) est une organisation non gouvernementale, créée en 1983.*



**INFORMATIONS PRATIQUES** : permanence chaque jeudi de 9h30 à 11h30.  
Gratuit, anonyme et confidentiel, sans rendez-vous  
à la Maison des solidarités, 11 rue amiral-Troude, 29490 Guipavas.